

ORGANISATION & INSCRIPTION
BREVET FEDERAL 2^{ème} DEGRE
ERFAN Ile-de-France 2020-2021
Natation Course / Natation Synchronisée / Plongeon / Water-Polo
La formation se déroule avec le CD78
(lieux de formation réparties entre le CD78 et l'ERFAN)

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 18 septembre 2020 à l'ERFAN Ile-de-France
Journée de présentation et de positionnement samedi 26 septembre 2020 toute la journée
(présence obligatoire du stagiaire et tuteur ou dirigeant du club)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral 2^{ème} degré.

NIVEAU DU DIPLOME

Les brevets fédéraux sont des diplômes non professionnels mais il existe des passerelles pour les finaliser afin de les obtenir.

MISSIONS VISEES

Les titulaires du BF2 peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics. Ils ont vocation à encadrer des personnes en vue de l'acquisition de l'ENF2-Pass'sports de l'eau et/ou les personnes en vue de l'acquisition de ENF3-Pass'compétition disciplinaires.

Ils ont pour principales missions :

- *concevoir un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires,
- *concevoir un projet d'animation en vue de l'acquisition des différentes nages, des virages et des départs,
- *concevoir un projet d'animation dans le cadre du programme d'initiation de la discipline,
- *conduire des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition de l'ENF2-Pass'sports de l'eau,
- *conduire des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition des différentes nages, des virages et des départs,
- *conduire des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition d'un des ENF3-Pass'compétition disciplinaire,
- *participer au fonctionnement intégré dans son environnement territorial,
- *assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.



MAJ 09/02/2021

PUBLICS ET PREREQUIS



PREREQUIS ET EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour entrer en formation BF2, le stagiaire doit

Avoir 16 ans minimum (avec autorisation parentale) au 31 décembre 2020

Etre licencié à la FFN

Etre titulaire de l'ENF1-Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation

→ Une entrée à l'eau - un déplacement ventral sur 25m - un déplacement dorsal sur 25m -et d'une recherche d'objet en profondeur supérieur à sa taille

Etre titulaire du BF1 ou du BPJEPS AAN (avec le titre d'évaluateur ENF1)

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation BF2 de l'ERFAN Ile-de-France, les candidats devront remplir le dossier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées avant le vendredi 18 septembre 2020.

POSITIONNEMENT

A l'issue de la validation de son inscription, le candidat bénéficie d'un positionnement se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. L'entretien doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et :

*vérifier les aptitudes et les motivations du (de la) candidat (e) à l'entrée en formation,

*repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du BF2,

*proposer au (à la) candidat(e)s un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,

*proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat (e).



Aucun allègement n'est possible en cours de formation et l'allègement des temps de formation en centre ou en club ne dispense pas des épreuves de certifications.

Les candidat(e)s peuvent être allégé(e)s du stage en situation à sa demande.

Les candidat(e)s ne peuvent être allégé(e)s du déplacement de mineurs.

Date : samedi 26 septembre 2020

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation

- Modalités de l'alternance

- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation

- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 09/02/2021



- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le champ de la FFN :

1. Concevoir un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires et du programme d'initiation de la discipline, en vue de l'acquisition des différentes nages / des virages / des départs.
2. Conduire des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition de l'ENF2-Pass'sports de l'eau et l'ENF3-Pass'compétition disciplinaire / des différentes nages, des virages et des départs.
3. Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
4. Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

LES COMPETENCES VISÉES

Le Brevet Fédéral 2^{ème} degré est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC) permettant au stagiaire d'être capable (EC) de :

UC1 Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 09/02/2021



- UC2 Encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 2 Pass'sports de l'eau, de l'acquisition des différentes nages, des départs et des virages et de l'acquisition de l'ENF 3 Pass'compétition dans sa discipline en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- UC3 Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC4 Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition avec nuitée

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation les contenus suivants :

UC 1: Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

Culture fédérale

Accompagnement BF1, tutorat

La Communication

La connaissance du club

L'ENF2

Les connaissances réglementaires

L'ENF3

UC 2: Encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 2 Pass'sports de l'eau, de l'acquisition des différentes nages, des départs et des virages et de l'acquisition de l'ENF 3 Pass'compétition dans sa discipline en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

Action pédagogique

La séance

Le rôle de l'éducateur

Les caractéristiques de la natation

Les connaissances des publics

UC 3: Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

Hygiène

La sécurité et citoyenneté

Les différentes nages

UC 4: Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée

Accompagnement lors d'un déplacement

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France est reconnu par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 26/09/2020 au 30/06/2021	9 mois	18/09/2020	26/09/2020

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 28 septembre 2020 au 30 juin 2021 avec alternance formation/situation en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2020 à juin 2021

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des jours de formation en Centre et des jours de formation en club.

La formation en centre se déroule le week-end et pendant les vacances scolaires selon le rythme déterminé dans le calendrier.

La formation en entreprise se déroule en fonction de la capacité d'accueil des clubs et de ses horaires d'activités.

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION

Volume horaire total	129 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	134 Heures
	En structure <small>Volume en club agréé FFN</small>	68 Heures
	Travail personnalisé	26 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires Travail personnalisé	Volumes horaires Alternance
UC1 - Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial	37h	8h	
UC2 - Encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 2 Pass'sports de l'eau, de l'acquisition des différentes nages, des départs et des virages et de l'acquisition de l'ENF 3 Pass'compétition dans sa discipline en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté	81h	14h	60h
UC3 - Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités	17h	4h	
UC4 - Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition avec nuitée	3h		8h
Total général	134 heures	26 heures	68 heures

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Dispenses						
Diplôme	UC dispensé	UC restant	Vol H restant total	Vol H centre	Vol H Travail personnalisé	Vol H alternance
BPJEPS AAN	1-2-3	4	11	3	8	8

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / CERTIFICATION

PLANNING FORMATION - CERTIFICATION BREVET FEDERAL 2 ^{ème} DEGRE 2020-2021	
	ERFAN
Délais d'inscription - dossier à la ligue	18-sept-20
Présentation de la formation - positionnement	26-sept-20
PRMSP cours	27-sept-20
PRMSP validation en club	28-sept au 02-oct-20
Dates de formation	03 et 04-oct-20 17 et 18-oct-20 21 et 22-nov-20 05 (spé NA) et 06-dec-20 12 et 13-dec-20 09 et 10-janv-21 17-janv-21 (spé NC) 23 et 24-janv-21 06 et 07-mars-21 27 et 28-mars-21 09-mai-21 + 2 ½ journées lors de sessions ENF2 et ENF3
Certification en club dès les 60h péda validées	A partir du 03-mai-21
Certification en centre	05-juin-21 (dépôt du dossier à l'ERFAN avant le 28-mai-21)
Rattrapage certification en club	15 jours mini après 1 ^{er} passage
Rattrapage certification en centre	19-juin-21 (dépôt du dossier à l'ERFAN avant le 11-juin-21)

HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-end et pendant les vacances scolaires.

En Entreprise : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France



SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN

Ligue Ile-de-France de Natation, 163 Boulevard Mortier 75020 Paris
Métro, bus, tramway : station Porte des Lilas

VERSAILLES

Piscine Satory, 38 Rue de la Martinière 78000 Versailles
Accès en transport par le bus, parking à proximité
Piscine Montbauron, 7 Rue Léon Gatin 78000 Versailles
Accès en transport par le bus, parking à proximité

GRIGNY

Piscine de Grigny, 3 Voie Athéna 91350 Grigny
Accès en transport par le bus, parking à proximité

Centres aquatiques pédagogiques

Les piscines partenaires de l'ERFAN Ile-de-France

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Les stagiaires effectuent leur alternance dans des clubs ayant l'agrément ENF.

Tout cas particulier sera étudié par l'ERFAN - IDF

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 09/02/2021

Le tutorat



Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorial peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorial au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

Pré requis à la mise en situation pédagogique (PRMSP):

Avant de débiter le stage en situation, le (la) stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie.

En centre, il doit :

***Suivre une journée de formation**

et

***Epreuve 1 : Satisfaire à un test de sécurité**, sur une distance de 50m (le port des lunettes de natation et du pince-nez, et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés)

Un départ libre du bord du bassin - un parcours en nage libre de 25mètres - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres – d'une sortie de l'eau de la victime.

En club, il doit :

***Epreuve 2 : Satisfaire à l'évaluation d'une séance** d'une durée de 20mn minimum, avec un minimum de 6 enfants, suivie d'un entretien de 20mn au maximum, portant sur la capacité du candidat à assurer la sécurité des pratiquants de son groupe, identifier les caractéristiques principales de la natation, présenter les bases de la pédagogie de l'action.



L'alternance en club ne peut démarrer tant que les PRMSP n'ont pas été validées.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Acton de Formation en Situation

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

6. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région Ile-de-France
7. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

8. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre
5. Utilisation d'un livret du stagiaire (La durée du livret de formation est d'une durée de 2 ans. En cas d'échec à la titularisation, le candidat se réinscrit et se repositionne à l'entrée à la formation)
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi)
7. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 09/02/2021



Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

L'accès à la certification est conditionnée par :

La présence en cours

La réalisation des travaux demandés

La réalisation des heures en club

La réalisation complète du livret de suivi de formation

En cas de manquement, le candidat est proposé directement au rattrapage

Epreuves certificatives			
UC	Epreuve	Lieu	Type de l'épreuve
PRMSP	N°1	Centre	Test de sécurité
	N°2	Structure	Séance péda 20min + entretien 20min
UC1 et UC4	N°1	Centre	Epreuve orale avec pour support le livret du stagiaire (30 min maximum dont 10 min de présentation)
UC2	N°2	Structure	Séance péda 30min minimum + entretien 30min maximum
UC3	N°3	Centre	Démonstration des différentes tâches de l'ENF2 – Pass'sports de l'eau
			Démonstration des 4 nages, des départs et des virages
			Test de sécurité

En cas d'échec au premier passage, le candidat est proposé au rattrapage.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

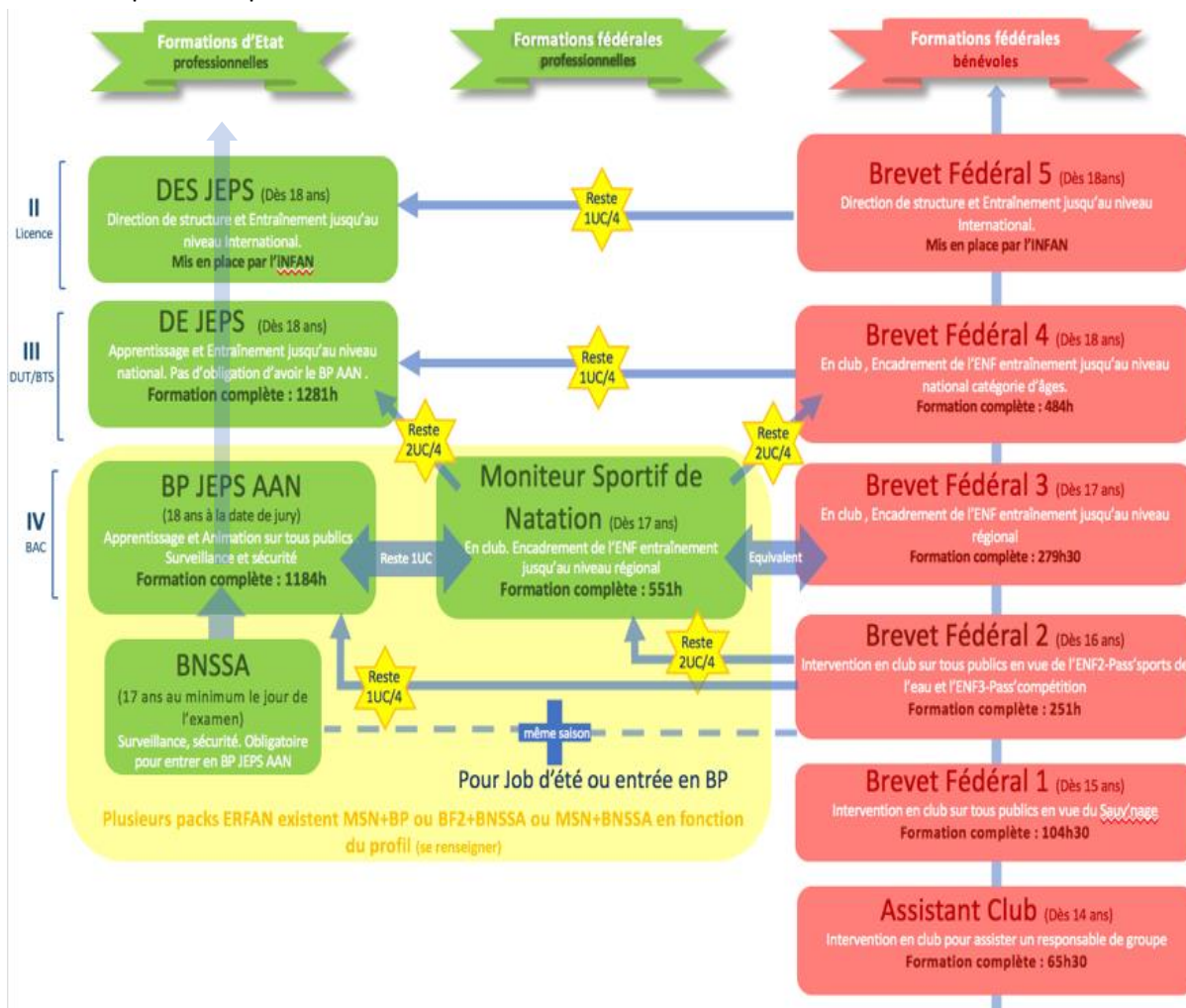
ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

La personne titulaire du BPJEPS AAN est dispensée des unités capitalisable (UC) 1-2-3 du Brevet Fédéral 2^{ème} degré

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation BF2



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF2. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 09/02/2021



- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- une demi-journée de mise à jour des connaissances pédagogiques.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRJSCS qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRJSCS, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 09/02/2021



6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

TARIFS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total		Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
	de la formation	Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier		
BF2 Parcours complet Dans un club 100% licence	1800€	1780 €	----	20 €	1800 €	
BF2 Parcours complet Dans un club non 100% licence	2100€	2030 €	----	20 €	2100 €	

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

7. mail : erfan@lif-natation.fr
8. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

CONTACTS

ERFAN Ile-de-France

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : erfan@lif-natation.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4					
Session N-3	9	89	100	89	89	100	0		33		
Session N-2	14	100	100	100	100	100	14		71		
Session N-1	8	88	88	88	88	88	0		50		

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

DOSSIER D'INSCRIPTION
BREVET FEDERAL 2^{ème} DEGRE
ERFAN Ile-de-France 2020-2021
Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 18 septembre 2020
Journée de présentation et de positionnement le samedi 26/09/2020



Nom : Prénom :
Date de naissance : ... / ... /
Lieu de naissance : Département :

Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : Mel :

N° de licence : Club (en entier) :
Club d'accueil pour la formation :

Situation actuelle
En étude OUI/NON
En situation professionnelle OUI/NON
Autre (précisez) :

Titulaire du BF1 : précisez l'année d'obtention
Titulaire du PSC1 ou équivalent : précisez l'année d'obtention
Titulaire du PSE1 ou équivalent : précisez l'année d'obtention

Sportif de haut niveau : précisez la catégorie et la discipline et les années d'inscription :
.....

Fiche de renseignements

1. Expérience et niveau de pratique sportive

Natation course	<input type="checkbox"/> Dep <input type="checkbox"/> Reg <input type="checkbox"/> Interreg <input type="checkbox"/> Nat <input type="checkbox"/> Internat <input type="checkbox"/>
Natation artistique	<input type="checkbox"/> Dep <input type="checkbox"/> Reg <input type="checkbox"/> Interreg <input type="checkbox"/> Nat <input type="checkbox"/> Internat <input type="checkbox"/>
Plongeon	<input type="checkbox"/> Dep <input type="checkbox"/> Reg <input type="checkbox"/> Interreg <input type="checkbox"/> Nat <input type="checkbox"/> Internat <input type="checkbox"/>
Water-Polo	<input type="checkbox"/> Dep <input type="checkbox"/> Reg <input type="checkbox"/> Interreg <input type="checkbox"/> Nat <input type="checkbox"/> Internat <input type="checkbox"/>
Eau libre	<input type="checkbox"/> Dep <input type="checkbox"/> Reg <input type="checkbox"/> Interreg <input type="checkbox"/> Nat <input type="checkbox"/> Internat <input type="checkbox"/>

2. Tests ENF

ENF1-Sauv'nage **ENF2-Pass'sports de l'eau**
 ENF3-Pass'competition (précisez la discipline)
 Natation course Natation artistique Plongeon Water-Polo Eau libre

3. Titre d'officiel

Précisez le titre, le niveau et la discipline

.....

.....

.....

4. Titres ENF

ENF1 Assistant Evalueur
ENF2 Assistant Evalueur
ENF3 Assistant Evalueur (précisez la discipline)
 Natation course Natation synchronisée Plongeon Water-Polo Eau libre

5. Niveau d'étude, diplôme scolaire, universitaire

Précisez le niveau d'étude atteint, les diplômes scolaires, universitaires ou autre que vous avez obtenus.

.....

.....

.....

.....

.....

6. Si vous êtes en situation professionnelle,

Précisez

.....

.....

.....

.....

.....

7. Si vous êtes ni étudiant, ni professionnel,

Précisez

.....
.....
.....
.....

Expérience personnelle

1. Quelle est votre expérience **dans le domaine de l'animation** (le nombre d'années, dans quelle structure, les diplômes dans ce domaine ...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Quelle est votre expérience **dans le domaine de l'enseignement et/ou de l'entraînement** (le nombre d'années, dans quelle structure...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Quelle est votre expérience **en tant que dirigeant** (le nombre d'années, la fonction occupée, dans quelle structure...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Projet personnel

1. Quel est votre projet au regard de la formation (présentez votre projet, vos motivations et vos disponibilités durant la durée de la formation)

.....
.....
.....
.....
.....

2. Quelles compétences aimeriez-vous développer ?

.....
.....
.....
.....
.....

3. Pour quoi venez-vous en formation ?

.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à suivre la totalité de la formation décidée suite à l'entretien de positionnement. Toute absence devra être justifiée à l'ERFAN Ile-de-France.

Je souhaite m'inscrire à la formation BF2 :

Le seul motif légitime pour quitter votre stage est la contre-indication médicale à la poursuite de la formation.

Les absences doivent être justifiées. Une absence d'une journée non justifiée entraîne la sortie du processus de formation. N'oubliez pas de transmettre votre justificatif dans les 48 heures.

J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du BF2.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ERFAN Ile-de-France et je valide ses conditions.

Lien du RI : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5717.pdf>

Fait à :

le :

Signature :



MAJ 09/02/2021



Lettre du président du club d'accueil pour la formation

Je soussigné(e),
président(e) du club de :

suis Favorable
Défavorable
Réservé à l'entrée en formation BF2.

Justifiez votre réponse (**obligatoire** : *Le Président du club d'accueil rédige une lettre précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club dans le domaine de l'animation et de l'enseignement.*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à accompagner le stagiaire dans sa formation, atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du BF2.

Date

Cachet du club

Signature du président

Coordonnées du président

Postales :

Mel : Téléphoniques :

Engagement du tuteur

Je soussigné (e),
m'engage à assurer la fonction de tutorat lors du stage en situation pédagogique.

- 60h minimum sur différents groupes de l'école de natation préparant le pass'sport de l'eau et le pass'compétition
- 8h minimum sur l'accompagnement de mineurs lors d'un déplacement

Je m'engage à l'accompagner lors de l'organisation du déplacement de mineurs en compétition, l'intégrer au fonctionnement du club, et organiser la formation de terrain afin d'acquérir les compétences attendues du BF2.

Le tuteur est titulaire du :

BF2 précisez l'option	OUI/NON
BF3 précisez l'option	OUI/NON
BF4 précisez l'option	OUI/NON
BF5 précisez l'option	OUI/NON
MSN	OUI/NON
BEESAN ou BEES1°	OUI/NON
Qualification J&S niveau III = DEJEPS	OUI/NON
Qualification J&S niveau II = BEES2° et/ou DESJEPS	OUI/NON

Le tuteur est à jour des formations continues ou CAEP-MNS	OUI/NON
Le tuteur est expérimenté depuis 1 an en tant que diplômé	OUI/NON

J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du BF2.

Date

Signature du tuteur

Coordonnées du tuteur

Postales :

Mel : Téléphoniques :

Joindre une photocopie d'un des diplômes obtenu depuis plus d'un an.

Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e),, autorise n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ___/___/___

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Autorisation parentale
A remplir pour tout candidat mineur

Je soussigné (e)

responsable légal(e) autorise :

à suivre la formation BF2 et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données personnelles dans le contexte de la formation.

Date et signature du responsable légal :

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier

- ☑ Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
- ☑ Une photocopie de la licence FFN de l'année en cours
- ☑ Un récépissé extranat de réussite au test ENF1- sauv'nage
- ☑ Copie à minima du diplôme de Prévention des Secours Civiques de niveau 1 (PCS1) ou son équivalent
- ☑ Copie du BF1
- ☑ La fiche d'inscription
- ☑ La fiche de renseignements **joindre les justificatifs**
- ☑ La fiche « Expérience personnelle »
- ☑ La fiche « Projet personnel »
- ☑ Une lettre du président du club d'accueil (document joint)
- ☑ Un engagement du tuteur du club d'accueil (document joint) **joindre les justificatifs**
- ☑ Un certificat médical datant de moins de trois mois de **non contre-indication à la « pratique et à l'enseignement de la natation »**
- ☑ Autorisation droit à l'image
- ☑ Un virement ou un chèque d'un montant de **20 €** à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais de dossier
- ☑ Un virement ou un chèque d'un montant de **1780 € (ou 2030 € si le club n'était pas 100% licence en 2019/2020)** à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais pédagogiques

Documents supplémentaires pour les mineurs

- ☑ Autorisation parentale de participation du stagiaire à la formation et droit à l'image
- ☑ La fiche médicale de liaison et autorisation parentale en cas d'urgence médicale